

PROCES-VERBAL N° 1

Commission Régionale Contrôle Mutations.

SAISON 2023 - 2024.

Réunion du : Lundi 19 Juin 2023
Présidence : M. Antoine ROMBALDI
Présent (s) : MM Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI
Absent(s):
Excusé(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA
Assiste(nt):

1- Bilan saison 2022-2023.

Au cours de la saison 2022-2023, la commission a traité 18 demandes de changement de club.

Elle s'est réunie 18 fois et a traité 21 dossiers de joueurs (11 pour refus de lettre de sortie et 10 pour retrait cachet mutation).

2- Composition Commission Mutation 2023-2024.

Pour la saison 2023/2024, la composition de la Commission Régionale Mutation est la suivante :

Président: M. Antoine ROMBALDI

<u>Membres</u>: Mme Eliane VINCIGUERRA et MM Jean-François GIANNETTINI et Jean-François BERNARDI.

3- Période changement de clubs (article 92 des R.G.).

Les joueurs peuvent changer de clubs durant deux périodes distinctes :

- 1) En période normale du 1 juin au 15 juillet 2023.
- 2) Hors période du 16 juillet 2023 au 31 janvier 2024.

4- Rappel important.

Tous joueurs demandant un changement de club avant fusion, entente ou retrait d'une équipe, est considéré comme muté.

5- Ouverture des licences.

L'ouverture d'obtention des licences a débuté le 08 juin 2023.

Les demandes de licences :

- Renouvellement
- Nouvelle demande
- Changement de club

Doivent se faire dématérialisées.